



Faisons le simplement **EN LIGNE**

avec **DIMANA**

**DIMANA, la nouvelle plateforme digitale de DECLARATION, de PAIEMENT et de DEMANDE DE SERVICES en ligne de l'OTR**

Office Togolais des Recettes - OTR

Canal OTR

+228 90 99 41 01

8201

<https://dimana.otr.tg>

[www.journal-lemedium.com](http://www.journal-lemedium.com)

# LE MEDIUM

Hebdomadaire d'Informations #  
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N° 0539 du 07 au 13 Février 2023- Prix : 250 F CFA

In memoriam/05 Février 2005 :

# Il était une fois, EYADEMA

P.3



Feu Gal Gnassingbé Eyadéma

LUTTE CONTRE LA CONSOMMATION DE DROGUE ET DE STUPÉFIANTS :

## Yark et Kokoroko montent au créneau

P.5



Les ministres Yark Damehame et Dodzi Kokoroko

CESSION DES ACTIONS DE BOLLORE AFRICA LOGISTICS A MSC :

## Partenaires et employés du groupe français au Togo rassurés

P.5



Charles Gafan

## FINANCES/ FONDS COVID : conclusions de la Cour des comptes pour l'année 2020

P.4



Le siège de la Cour des Comptes du Togo

**EmploiTogo.com**

Des annonces, des offres d'emploi, une banque de Cvs, des formations. [Journalemploi.com](http://Journalemploi.com) Tel 22 20 05 53

**Météo du jour**

**Matin:**  
Partiellement couvert  
32°C  
**Après-midi:**  
Partiellement couvert  
25°C

# 1 Million

Pour toi chaque jour

Souscris à ton forfait à partir de 300F

\*909#

Avancer. Pour vous. Pour tous. [logocom.tg](http://logocom.tg)



**EDITO**

**NE PAS PERDRE NOTRE DIGNITE**

*Si la dignité est le S noyau de notre personne, nous nous devons de la préserver ; C'est dire que nous ne devons jamais oublier notre dignité que nul n'a le droit de lui enlever.*

Notre monde aujourd'hui est tellement pourri et fait d'hypocrisie et d'exploitation de l'homme par l'homme, qu'il nous est à un moment difficile, pour certains, de préserver et de défendre notre dignité. Le poids de la vie, du travail, des relations humaines dominantes, quelques fois, nous plombe et tend à nous assujettir.

Dans certaines circonstances, c'est nous-mêmes qui nous offrons notre dignité contre des espèces sonnantes et trébuchantes, bref contre des avantages de tous ordres, contre des choses éphémères et parfois inutiles.

Ligeor Nsongola l'a si bien compris ; Et c'est pourquoi il l'affirme si aisément et bien : "Il y a une valeur qu'il ne faut pas perdre pour aucune raison au monde c'est la dignité."

Nous devons assimiler qu'il est contraire à notre dignité d'homme d'obéir à des choses injustes.

Nous n'avons qu'une vie, vivons la avec dignité.

**Crédo TETTEH**



**OTR**  
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

**Les facilités douanières offertes par l'OTR pour les marchandises en transit**

**a. Exonération de la Redevance Statistique (RS)**  
Plus de perception de la Redevance Statistique. Cette exonération découle d'une convention qui existe, depuis les années 80 entre le Togo et les pays de l'Hinterland dans le cadre du Transit Routier Inter-Etats (TRIE) des marchandises dans le CEDEAO.

**b. Taxation réduite au titre de la taxe dite de «péage»**  
Cette taxe est de 200F/tonne indivisible pour les marchandises en transit à destination des pays du Sahel contre 2000F/tonne indivisible pour ce qui concerne les marchandises destinées à la mise à la consommation au Togo.

**c. Scannage des conteneurs en transit sans paiement du Droit de Passage au Scanner (DPS)**  
Les conteneurs destinés à la mise à la consommation sont soumis à un passage au scanner (DPS) à raison de 50 000 FCFA par conteneur. Depuis avril 2021, pour des raisons de sécurité et de protection des consommateurs des pays de destination du transit au départ du PAL, le scannage obligatoire et systématique des conteneurs en transit a été instauré.

**d. Suivi électronique des marchandises en régime de transit**  
Les marchandises sont sécurisées durant le transit. Le Système de Suivi Electronique (SSE) déployé au Togo est un service spécial offert gracieusement pour le suivi et la géolocalisation des marchandises sur les corridors togolais.

**e. Dématérialisation des procédures**  
Toutes les procédures douanières sont digitalisées avec pour avantages la célérité des opérations d'enlèvement des marchandises et la réduction des coûts.

**f. La multiplicité des portes de sortie**  
Le Togo a ouvert le bureau de Douane de Ponio au transit offrant aux Opérateurs Economiques des pays du sahel passant par le Port de Lomé, plusieurs portes de sortie. Le bureau de douane de Ponio vient s'ajouter aux autres notamment :  
\* Sarvee-Condji (sud-est) et Kétau (nord-est) pour frontière avec le Bénin ;  
\* Kwadjoviakope (sud-ouest) et le Poste de Contrôles Juxtaposés de Noépé-Akanu (sud-ouest) pour la frontière avec le Ghana ;  
\* Ponio à l'extrême nord-est pour les frontières avec le Bénin et le Burkina Faso ;  
\* Cinkassé au nord du Togo pour les frontières avec le Burkina et le Bénin.

**g. La réduction du temps de passage aux frontières togolaises et la non rupture de charges**  
A la faveur de l'interconnexion des systèmes douaniers informatiques dont le protocole entre le Togo, le Burkina Faso et le Niger, le temps de passage au cordon douanier a été considérablement réduit. Les ruptures de charges aux frontières n'existent pratiquement plus.

**h. L'installation du bureau de douane sur la PIIA**  
Pour régler les problèmes d'engorgement du Port Autonome de Lomé, de surestaries et de diverses pénalités liées au stationnement, la Plateforme Industrielle Intégrée d'Adécopé dispose en son sein, des aires de stockage pour les marchandises en transit vers les pays de l'hinterland.

Office Togolais des Recettes - OTR | Canal OTR | +228 90 99 41 01 | 8201

**TOGOSTARTUP.COM**

Nous aidons les entrepreneurs à vendre ou à transmettre leurs entreprises à d'autres entrepreneurs. Vous allez prendre votre retraite, voyager, vendre votre fonds de commerce, nous sommes là pour vous trouver des repreneurs fiables.

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

**EMPLOITOGO.COM**

**PUBLIER VOS OFFRES D'EMPLOI ET RECRUTER LE MEILLEUR CANDIDAT SUR EMPLOITOGO.COM**

PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

Paiement par tmoney ou flooz

[info@sogesti.net](mailto:info@sogesti.net)

**EMPLOIENPOCHE.COM**

**PUBLIER VOS APPELS D'OFFRES, VOS MARCHES PUBLICS -INSCRIPTION COMME PRESTATAIRE**

PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

Paiement par tmoney ou flooz

[info@sogesti.net](mailto:info@sogesti.net)

**SOGESTI REVENDEUR DES LOGICIELS SAGE**

Nos consultants certifiés SAGE mettront leur expérience et leur savoir-faire à votre service pour vous accompagner dans tous vos projets. Du commercial, au consultant en passant par votre chef de projet dédié, vos interlocuteurs clés assurent l'installation, le paramétrage personnalisé, la formation, le support technique ainsi que la maintenance de votre système de gestion Sage.

Sage compta monoposte à partir 600 000 FCFA

sage gescom à partir de 600 000FCFA

sage paie rh à partir de 800 000 FCFA

Pour les installations et formations, merci de nous contacter:

NOUS JOINDRE SOGESTI GROUP

139 RUE VANLARE FACE CSTT

Whatsapp : 91 06 88 07 - 96 12 04 24

[info@sogesti.net](mailto:info@sogesti.net)



Récépissé

N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC

Adresse :

23Rue Formatec, Agoè-CAcavéli

01 BP : 450 Lomé

Tél : +228 91538081

Courriel : lemedium2013@yahoo.fr

Maison de la Presse, Casier N° 78

N°RCCM : TG-LOM 2015A6516

NIF : 1000480972

N°CFE : 7966PP2015/2015

**Directeur de la Publication :**

CRÉDO ADJÉ K. TETTEH

**Directeur de la Rédaction :**

Ali SAMBA

**Rédaction :**

Crédo TETTEH

Ali SAMBA

**Infographie :** JPB

**Crédit Photos:** KEKERE Razak

**Impression :** SDR

**Tirage :** 2.500 exemplaires

**Distribution:** Dodo Abalo (90 975256)

## IN MEMORIAM / 05 FÉVRIER 2005 :

# Il était une fois, EYADEMA

Les écritures saintes rapprennent aux êtres humains que toute âme goûtera à la mort. Cette vérité a été rappelée par le vice-président de l'Union musulmane du Togo, l'Imam Koumou Sanni à l'occasion de la célébration du rappel à Dieu de Gnassingbé Eyadéma, le père de la nation togolaise. C'était le 5 Février 2005.

Par Ali SAMBA

18 ans plus tard, les Togolais se sont souvenus de ce Grand homme qui a marqué, d'une empreinte indélébile, l'histoire du pays, qu'il a eu à diriger avec maestria. Les témoignages des uns et des autres attestent de la place particulière que Gnassingbé Eyadéma occupe dans le cœur de ses compatriotes. " La vie était belle au temps de Eyadéma ", affirme un agriculteur ayant participé à l'un des offices religieux chrétiens, en la mémoire de l'illustre disparu. On peut le comprendre, car l'une des priorités du Président Eyadéma c'est l'autosuffisance alimentaire. Sous sa coupole, l'agriculture était portée au pinnacle de sa politique. " On mangeait à notre faim. La nourriture abondait et les produits agricoles n'étaient pas chers ", affirme Kodjo, un instituteur à la retraite.



Feu Général Gnassingbé Eyadéma

Un autre dada de "Gnass", surnom affectueux que lui affublait les étudiants de l'Université de Bénin, aujourd'hui université de Lomé, c'est la paix! La paix au Togo, en Afrique et dans le monde. Dans les années 1990 où le Togo connu des soubresauts politiques, en lien avec le processus de démocratisation, mettant en mal l'unité et la concorde nationale, il n'a cessé de rappeler aux Togolais leur appartenance à la même nation et la nécessité de préserver l'union, la paix et la solidarité entre eux. " C'est dans le dialogue que l'on trouve toutes les solutions (...) Nous sommes tous les mêmes. Nous défendons la même cause. La cause du Togo ", indiquait-il, alors que les politiciens de tout

bord s'apprêtaient à en découdre à la conférence nationale souveraine.

Gnassingbé Eyadéma n'hésitait pas à exporter le même leitmotiv dans la sous-région ouest-africaine et ailleurs sur le continent africain. Libéria, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, Gnassingbé Eyadéma a aidé à la résolution des crises et des guerres civiles, qui ont ravagé ces pays. Homme de dialogue et de paix, il traversa en pirogue l'Oubangui-Chari pour négocier le cessez-le-feu entre les frères ennemis du Tchad, Goukouni Oueddei et Hissen Habré. Il était également dans la médiation entre le Cameroun et le Nigéria dans le conflit concernant la presqu'île de Bakassi. On le

retrouvera également dans les pourparlers, dans les conflits en Sierra Leone et en Centrafrique. Il était aussi présent dans la résolution de la guerre au Zaïre, la guerre du Shaba. Oluségun Obasanjo, l'ancien Président du Nigéria, présent lors des cérémonies de commémoration de ce 18<sup>e</sup> anniversaire peut en témoigner, lui qui a côtoyé et pratiqué l'homme pendant plusieurs décennies.

Ces faits et gestes ont été rappelés ces derniers jours lors des célébrations religieuses dans tout le pays. " Il est de bon ton, en tant que croyants, de rendre hommage à cet illustre homme, rendre hommage à son action, rendre hommage à tout ce qu'il a eu à faire pour la paix, pour la stabilité, et pour ce bonheur dans lequel nous vivons ", a dit le Secrétaire général du Gouvernement Malick Natchaba.

En l'occasion, Faure Gnassingbé a assisté à une veillée de prières et de chants à Pya, village natal de l'illustre disparu, et aux célébrations religieuses, le jour d'incidence, au palais des congrès de la ville de Kara. Des messes et cultes ont également été célébrés dans les chefs-lieux de régions.

## POPULATION : Début de l'enquête post-censitaire

Le cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) du Togo s'est déroulée du 23 octobre au 16 novembre 2022. Il est prévu une enquête post-censitaire après ce dénombrement pour consolider les données recueillies lors de la première phase de recensement. Car, bien souvent, le dénombrement initial est entaché d'erreurs de couverture (omissions ou doubles comptes) et de contenu (âges inexacts).

Ainsi, quelles que soient les dispositions prises, il est indispensable, avant l'analyse des données, de s'assurer de l'exhaustivité et de la qualité des données collectées. D'où l'enquête post censitaire qui a débuté le 5 Février dernier.

Selon l'INSEED, qui coordonne les opérations de dénombrement, cette enquête a pour objectif d'évaluer la couverture du



Un agent recenseur

dénombrement et d'apprécier la qualité des données. Plus spécifiquement, l'enquête de couverture permet de : déterminer le taux de couverture du dénombrement principal ; évaluer la qualité des données relatives à certaines variables, telles que l'âge, le sexe, le lien de parenté, l'état matrimonial, etc. ; ajuster au besoin l'effectif et la structure de la population.

La collecte se déroulera du 5 au 25 février 2023 soit une durée de vingt et un (21) jours. Les tra-

vaux seront réalisés dans les cinq régions du pays, notamment dans les zones de dénombrement (ZD) sélectionnées. " La méthode de collecte retenue pour l'EPC est l'interview directe comme au dénombrement. Les agents enquêteurs (AE) passeront de concessions en concessions dans les ZD retenues, pour s'entretenir avec les Chefs des ménages (CM) ou leurs représentants ", fait-on savoir.

A l'occasion, les membres des comités locaux de recensement

lemedium2013@yahoo.fr

Zozo

DIMINI ALLAHARE, NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SALT



La Société Aéroportuaire de Lomé-Tokoin (SALT) a désormais un nouveau directeur général, Dimini Allahare. Le nouveau responsable a été porté à la tête de l'institution par une décision du conseil d'administration rendue publique le jeudi 2 février.

Le nouveau directeur remplace à ce poste Dokissime Gnama Latta et devra poursuivre la vision de cette institution responsable de la gestion, l'exploitation et du développement de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma (AIGE) et de l'Aéroport International de Niamtougou. Avant ce poste, Dimini Allahare était coordonnateur de l'Autorité de Sécurité de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma (ASAIGE).

En rappel, le DG sortant était en poste depuis 2017.

Source : @Republiquetogolaise.com



SAISON DES BONNES AFFAIRES

Saison des promotions chez Air France. La compagnie propose des tarifs attractifs au départ de Lomé en classe Business vers un certain nombre de destinations internationales dont Paris.

La capitale française est à 1.800.000 Fcfa (AR), Nice à 1.720.500, Genève à 1.730.000.

Le départ doit s'effectuer entre le 20 février et le 31 août 2022

Cette offre est valable jusqu'au 28 février.

Source : @Republicoftogo.com

RECRUTEMENT : 3.500 NOUVEAUX ENSEIGNANTS PRENDRONT LEUR SERVICE EN 2023

Le mercredi 1er février, le ministre en charge de l'éducation, Prof Dodzi Komlan Kokoroko, a annoncé le recrutement de quelques 3.500 nouveaux fonctionnaires enseignants pour le compte de l'année en cours.

Lors d'une rencontre avec la communauté éducative dans la préfecture d'Anié, le mercredi dernier, le ministre Dodzi Kokoroko, a annoncé le recrutement de 3.500 nouveaux fonctionnaires enseignants, ceci pour renforcer les effectifs de la profession.

Ce recrutement concerne plusieurs filières, et fera une part belle aux enseignants volontaires qui retiennent depuis quelques temps déjà l'attention particulière des autorités togolaises.

Rappelons que l'an dernier, quelques 3.000 enseignants avaient été recrutés et mis à la disposition du ministère des enseignements, ceci en respect aux engagements pris par l'exécutif.

@macite.info

**ZOZO**  
LA CCI-TOGO ET L'ONECCA SCELLENT UN



**PARTENARIAT EN FAVEUR DES PME**

Au Togo, les Petites et moyennes entreprises (PME) seront davantage accompagnées en matière de gestion. Une convention de partenariat a été signée à cet effet, ce jeudi 2 février à Lomé, entre la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCI-Togo) et l'Ordre national des experts comptables et comptables agréés du Togo (ONECCA).

Ce partenariat permettra de faciliter l'accès aux services comptables aux TPME, PME et PMI. Il s'inscrit dans le cadre de la réforme communautaire relative aux Centres de Gestion Agréés (CGA). Ainsi, la CCI-Togo "mettra tout en œuvre pour défendre les intérêts des Micro, Petites et Moyennes Entreprises de sorte que nous puissions nous assurer que les entreprises soient accompagnées de façon structurante", a indiqué le secrétaire général du ministère de l'Economie et des Finances, Kpowbié Tchasso Akaya.

Spécifiquement, les entreprises bénéficieront des services de gestion de la part des experts-comptables et comptables agréés. L'initiative vise aussi à encourager la création d'entreprises. "Ces entités sont plus fragiles, surtout au début de leurs activités, il était nécessaire de créer un cadre adéquat pour les aider à se développer et à être résilientes, afin de traverser les générations", a précisé Nathalie Bitho, présidente de la délégation spéciale consulaire de la CCI-Togo.

En rappel, le Centre de Gestion Agréé Pilote du Togo a été mis en place depuis 2012 au sein de la Chambre de commerce. Il assiste ses membres dans la gestion de leurs entreprises sur plusieurs plans, dont la tenue de la comptabilité, le conseil et la formation.

Source : @Republiquetogolaise.com

**LES OPÉRATIONS DE LOTISSEMENT SOUMISES À UNE AUTORISATION PRÉALABLE**



Désormais, les opérations de lotissement relatives aux "morcellements ou divisions volontaires en lots d'une ou plusieurs propriétés foncières" sont conditionnées. C'est la décision prise jeudi 2 février, par les ministres de l'administration territoriale, de l'urbanisme, de la sécurité, de l'économie et de l'agriculture, dans un communiqué.

L'objectif est de lutter contre les lotissements clandestins. L'autorisation préalable doit être délivrée par le ministre de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière. Sa présentation doit être exigée par les maires, "avant toute opération de lotissement sur leur ressort territorial". Les contrevenants seront sanctionnés conformément aux textes en vigueur.

Plusieurs initiatives sont menées pour améliorer la gouvernance foncière, dont la dématérialisation du cadastre et l'adoption du projet de décret relatif aux règles applicables aux livres fonciers et registres électroniques.

Source : @Republiquetogolaise.com

**FINANCES/ FONDOS COVID :**

**Les conclusions de la Cour des comptes pour l'année 2020**

**P**our faire face à la pandémie de la Covid 19 au Togo, le Gouvernement avait des mesures exceptionnelles qui ont nécessité la mise en place d'un fonds de riposte de solidarité Covid 19 (FRSC). Le Togo a connu son premier cas de Covid-19 le 06 mars 2020.

A l'instar des autres pays du monde entier, la pandémie de Covid-19 fait subir à l'économie togolaise un choc sans précédent. Les mesures prises par le Gouvernement pour faire face, de façon efficace, aux effets néfastes de la pandémie, ont consisté à l'adoption rapide d'un plan de riposte. Ce plan dénommé " la Stratégie en 3R " a visé à : i) lutter contre la propagation de la maladie à coronavirus (Riposte sanitaire), ii) maintenir l'activité économique à un niveau acceptable et renforcer la résilience du secteur privé et iii) redynamiser l'activité économique (Relance de l'économie nationale).

**Audit de la Cour des Comptes**

Mis en place par le Gouvernement par ordonnance n°2020-002 du 11 mai 2020, le Fonds de Riposte et de Solidarité COVID-19 (FRSC) est doté d'un montant de 400 milliards de francs CFA, mobilisable sur plusieurs années. Les ressources du FRSC sont constituées des fonds alloués par l'Etat, du financement des partenaires techniques et financiers, des apports financiers du secteur privé national et international et des dons et legs de toute nature. Selon le rapport d'audit de la Cour des comptes, au 31 décembre 2020, ce fonds a reçu le soutien des partenaires techniques et financiers suivants :

- Banque Africaine de Développement (BAD +FAD) ;
- Agence Française de Développement (AFD) ;
- Banque Mondiale (BM - IDA) ;



Le siège de la Cour des Comptes

Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ; - Union Européenne (UE) ; - Fonds Monétaire International (FMI) ; - Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Il est indiqué que la Solidarité Nationale y a également joué son rôle à travers une grande mobilisation. Les ressources y relatives sont logées dans le compte Trésor Solidarité Covid-19, ouvert dans les livres de Coris-Bank Togo.

Le Gouvernement, dans le cadre de son obligation de rendre compte de sa gestion de la pandémie du Covid19 depuis son déclenchement le 6 mars 2020, et dans le souci de disposer d'une opinion d'assurance d'un auditeur externe, a commandité, auprès de la Cour des comptes, un audit des ressources mobilisées et des dépenses exécutées, par l'intermédiaire du Ministre de l'économie et des finances, pour la gestion 2020.

L'objectif général de la mission consiste à exprimer une opinion professionnelle et indépendante, en vue de donner l'assurance que les ressources mobilisées, à travers le Fonds de Riposte et de Solidarité COVID-19 (FRSC) pour faire face aux dépenses de la riposte à la COVID-19, sont utilisées conformément aux clauses des accords de dons et prêts d'une part, et dans le respect des textes en vigueur et de ceux pris dans le contexte d'urgence sanitaire, d'autre part, au titre de l'exercice

budgétaire 2020.

**Acceptable...**

A l'issue de la mission d'audit, et au vu des résultats obtenus, la Cour des comptes a formulé l'opinion suivante : Elle donne l'assurance raisonnable que les ressources mobilisées à travers le fonds de riposte sont utilisées conformément aux clauses des accords de dons et de prêts d'une part, et dans le respect des textes en vigueur et de ceux pris dans le contexte d'urgence sanitaire, d'autre part, au titre de l'exercice budgétaire 2020. Elle relève néanmoins certaines insuffisances dans l'utilisation des ressources mises à la disposition des ministères sectoriels dans le cadre de la riposte contre la Covid 19, relevées dans les observations qui ont fait l'objet de recommandations.

Cependant, sous réserves de ces insuffisances, la Cour certifie globalement que les opérations du Comptes Uniques de Trésor, ouvert à l'agence principale de la BCEAO à Lomé et dans les livres de Coris Bank Togo, au nom du Trésor public, relatives aux ressources des dons et de prêts, après leur décaissements respectifs en 2020, sont régulières et conformes aux textes des différents accords de prêts et de dons ; l'utilisation de ces ressources est conforme aux clauses des accords de dons et prêts, c'est-à-dire, le paiement de dépenses inscrites au

budget de l'Etat, d'une part, et aux textes en vigueur, y compris ceux pris pendant la période d'urgence sanitaire, d'autre part ; les mesures économiques et sociales, prises en vue de soulager la population face aux difficultés liées à la pandémie du Covid 19, sont appliquées dans la transparence et la conformité aux textes en vigueur à cet effet ; Les commandes publiques sont effectuées, conformément aux procédures, de passation de marchés et aux textes spécifiques pris en la matière pendant la période de Covid 19, aussi bien en ce qui concerne le processus de passation des marchés que celui de leur exécution et de leur gestion ; les dépenses relatives aux mesures barrières, de riposte ou sanitaires sont conformes, régulières et sincères.

**Les limites de la mission d'audit**

Il faut souligner que la Cour a aussi relevé les limites de la mission d'audit, dont les plus significatives sont : L'inaction ou la réaction tardive de certains acteurs impliqués dans la gestion des fonds, dans la production des informations demandées, notamment le ministère de l'économie numérique et les responsables des deux sociétés de téléphonie mobile (Moov Africa et Togocom) ; La Cour n'a pas l'expertise nécessaire pour vérifier la qualité des équipements médicaux qui ont été acquis et n'a pas non plus eu le temps nécessaire pour recourir aux services d'un expert en la matière ; Difficultés inhérentes à la vérification de certains postes de dépenses importantes, notamment le matériel consommable (masques de protection, médicaments, gels, réactifs, etc.) acquis par l'Etat, faute de comptabilité matières ; Difficultés d'accès aux fournisseurs ou prestataires **non-résidents**.

**ECONOMIE : Baisse du chiffre d'affaires des activités de la construction au 3è trimestre 2022**

**L**e secteur de la construction connaît, au 3ème trimestre de 2022, une baisse de 1,2% du chiffre d'affaires par rapport au trimestre précédent.

Selon l'INSEED, cette baisse s'explique par le recul des activités des branches telles que : " Construction de bâtiments " et " Génie civil ", dont les chiffres d'affaires diminuent respectivement de 17,8% et 20,1%. En glissement annuel, l'activité de la construction décroît et enregistre une diminution



LE CFE à Lomé

du chiffre d'affaires de 6,3 en points de pourcentage.

L'activité de la " Construction de bâtiments " enregistre une baisse de son chiffre d'affaires de 17,8% au 3ème trimestre 2022, par rapport au 2ème trimestre de 2022. En glissement annuel, l'activité de " construction de bâtiments " recule et observe une baisse de 6,3%.

L'activité de " Génie civil " enregistre, au 3ème trimestre de 2022, un recul de 20,1% de son chiffre d'affaires par rapport au 2ème tri-

## CESSION DES ACTIONS DE BOLLORE AFRICA LOGISTICS A MSC :

# Partenaires et employés du groupe français au Togo rassurés

Il y a plus d'un mois, le Groupe français Bolloré annonçait la cession totale de ses activités de transport et logistiques en Afrique à Mediterranean Shipping Company (MSC), pour un montant d'environ 3.350 milliards FCFA.

La cession d'actions consiste pour un actionnaire (le cédant) à transmettre à un acquéreur (le cessionnaire), les droits qu'il détient dans le capital social de l'entreprise. Quelle que soit la forme juridique de l'entreprise, cette opération doit respecter un certain nombre d'étapes. Ainsi, dans une cession d'actions, l'objet de l'accord est constitué par les actions de la société cible. Les parties concluent un contrat sur l'achat-vente d'actions.

Une cession d'actions présente l'avantage important de la continuité. Au niveau de l'entreprise, rien ne change en principe, en dehors de ses actionnaires.



Charles Gafan

Tous les contrats en cours (contrats avec les fournisseurs, contrats avec les clients, contrats de travail, permis/licences accordés, etc.) continueront en principe d'exister et d'être valables, sous réserve du consentement du cocontractant, suivant les dispositions du contrat. Ce consentement est implicitement obtenu si l'autre partie contractante ne soulève pas d'objection après notification de la cession. Par ailleurs, on fait savoir que cette opération se révèle très

efficace pour les sociétés acquéreuses qui souhaitent devenir plus attractives.

Au Togo où opérait Bolloré Africa Logistics intervient dans les activités de manutentions au Port de Lomé, dans le cadre de conventions de concession, on indique que la société continue à agir dans le pays de façon autonome, la cession n'impacte pas les engagements contractuels vis-à-vis de l'Etat togolais. " En effet, en termes d'organisation, Bolloré Africa Logistics conti-

nuera à agir comme une société autonome au sein du groupe MSC et l'opération de cession n'a pas de conséquences sur ses équipes ", fait-on savoir. D'ailleurs, le management de MSC avait précisé que son orientation stratégique ne consistera pas à fusionner Bolloré Africa Logistics avec les sociétés du groupe MSC. MSC veut trouver des synergies à mettre en place avec les filiales pour éviter les doublons et les surinvestissements sur certaines installations. " Du coup, il n'y a pas de changement au niveau de la gouvernance et l'organigramme de Bolloré Africa Logistics au Togo. Charles Kokouvi Gafan continue de diriger la société. De même, les contrats économiques et sociaux en cours sont maintenus. Par ailleurs, les dirigeants actuels restent les interlocuteurs uniques des autorités togolaises ", fait-on savoir.

## LUTTE CONTRE LA CONSOMMATION DE DROGUE ET DE STUPEFIANTS :

# Yark et Kokoroko montent au créneau

Le ministre de la sécurité et de la protection civile, Yark Damehame, fait le constat que la consommation de substances psychoactives prend des proportions inquiétantes. Ce qui constitue un problème de santé publique et de sécurité, dit-il. Son homologue des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat indique aussi dans un communiqué que le phénomène touche également les écoles.

Selon le ministre Dodzi Kokoroko, le phénomène est d'autant plus inquiétant qu'il touche les écoles et les conséquences psycho sociales et sanitaires, attachées à la consommation de telles substances, compromettent l'efficacité des actions volontaristes du Gouvernement en faveur de la jeunesse. " Il est constaté avec une constante préoccupante, que des groupes d'individus, y compris des élèves, introduisent de l'alcool, des produits psychoactifs, dissimulés sous plusieurs aspects, notamment sous formes de confiseries, et incitent leurs camarades à leur consommation ", avoue le ministre Dodzi Kokoroko.

Ce dernier rappelle à toute la communauté éducative et aux usagers des établissements scolaires et centre de formation, que l'é-



Les ministres Yark Damehame et...

... Dodzi Kokoroko

cole togolaise est un centre de savoir, de transmissions de valeurs positives et de bonnes mœurs. Le ministre Dodzi Kokoroko relève que des dispositions prises pour protéger la jeunesse existent. Il s'agit des dispositions de la loi N°2010-017 du 31 Décembre 2010. Il fait référence aussi du cadre réglementaire d'interdiction des drogues, cigarettes, alcool à l'école et de prévention des comportements délictueux de tout genre dans le secteur éducatif.

Dans la même veine, l'arrêté portant interdiction de fumer dans les salles de classe des établissements scolaires et universitaires, l'arrêté de 2022 interdisant l'introduction, la vente et ou la consommation d'alcool, de tabac ou tout autre substance psychotrope à l'intérieur ou aux abords des établissements scolaires.

Le ministre de la sécurité et de la protection civile, Yark Damehame, avertit que ceux qui auront sciemment fourni à un mineur des substances prohibées par les textes de loi seront poursuivis et punis conformément au code pénal du Togo. Il ajoute que la consommation du tabac et de ses produits dérivés, y compris ceux consommés à l'aide du dispositif dénommé Chicha dans les lieux publics, sont interdites et punies par la loi. Il en est de même de tout offre de boissons alcoolisées à quel titre que ce soit aux mineurs. " Le ministre de la sécurité et de la protection civile porte à la connaissance des populations que des mesures sont prises en vue de renforcer le contrôle et la lutte contre ce phénomène sur toute l'étendue du territoire national ", lit-on dans un communiqué, appelant les acteurs impli-

qués dans la lutte contre le phénomène à une franche collaboration avec les forces de l'ordre, afin de protéger la jeunesse togolaise.

Il faut indiquer que ces constats, faits par les différents ministres, confirment une communication relative à la lutte contre la consommation de la drogue et des stupéfiants au sein de la jeunesse au Togo, présentée au conseil des ministres du 11 Janvier, par le ministre du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes. Elle a indiqué la nécessité d'initier une réflexion concertée, avec les acteurs de la société civile et tous les autres acteurs institutionnels, déjà engagés sur ce front, pour définir une stratégie destinée à empêcher l'accès des jeunes aux substances toxiques et nocives au Togo. " Cette stratégie visera à prévenir les comportements addictifs chez les jeunes, à diminuer significativement la prévalence de la consommation de drogues et de stupéfiants en milieu scolaire et extrascolaire, et réduire les dommages sociaux et sanitaires qu'entraînent la consommation et le commerce de drogues illicites ", lit-on dans le communiqué du Gouvernement. Le ministère de la santé vient de rappeler l'interdiction faite par la loi de fumer dans les lieux publics.

## Zozo

IRPP, cantines, patente, BTP.... ces mesures fiscales applicables en 2023



Au Togo, à l'instar des années précédentes, plusieurs mesures d'allègements fiscaux ont été introduites ou reconduites dans la Loi de finances 2023. Dans un récapitulatif dévoilé jeudi 02 février 2023, l'Office Togolais des Recettes a rappelé les principales.

Ainsi, au plan social, l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) est suspendu pour les tranches de salaires inférieures à 900.000 FCFA, et diminué pour les autres. La résultante de l'application de cette mesure devrait notamment être une augmentation du revenu des salariés.

Dans le domaine de la restauration, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est supprimée pour les cantines universitaires (étudiants) et d'entreprises (salariés). Ces dernières rejoignent ainsi les cantines scolaires qui en étaient déjà exonérées. Dans le secteur des transports, la taxe sur les véhicules à moteurs (TVM) reste suspendue pour les véhicules à usage commercial.

Afin d'encourager l'entrepreneuriat et le tissu économique, en soutenant notamment la trésorerie des entreprises, il a été décidé une suspension du paiement des acomptes en cours d'année, si, précise le Fisc, "l'acompte versé est égal ou supérieur au montant dû". Toujours dans le train des mesures fiscales, le taux des droits d'enregistrement des sentences arbitrales est réduit de 5 à 2%, tout comme la patente (de 60%), pour permettre aux revendeurs de tissus et pagnes de faire face à la concurrence.

Par ailleurs, les matériels et engins des entreprises de BTP sont exonérés des droits de taxes et de douanes.

Source : @Republiquetogolaise.com

## ARTISTE ET FÉTICHEUR



La Maison des jeunes de Lomé présente une exposition baptisée 'Le couturier du temps'. Y sont proposées les œuvres monumentales de l'artiste Aké O'Lokan.

Sculptures et peintures sont réalisées à partir de fer et de matériaux recyclés.

Aké O'Lokan est sculpteur, peintre, chanteur et même prêtre vaudou.

Il s'est approprié la culture togolaise sous toutes ses formes.

Source : @Republicoftogo.com

## ZOZO

DI-LONATO LONATO / J17 : ASKO SANS  
PITIÉ DEVANT ESPOIR FC. GOMIDO ÉPIN-  
GLE AS OTR, LES CHAUFFEURS CALENT



La phase retour du championnat national de football de première division (DI-LONATO) a démarré, le week-end écoulé, avec le 17e acte. Les équipes ont connu des fortunes diverses. Asko continue sa balade avec pour nouvelle victime, Espoir de Tsévié (3-0), l'As OTR trébuche chez Gomido, et les Chauffeurs sont au ralenti.

Le champion en titre, ASKO est en route vers un nouveau sacre. Face à Espoir FC hier dimanche, les Kondonas ont sèchement battu les visiteurs 3 buts à rien. Une victoire nette et sans bavure pour le leader au classement, grâce à des buts de Womé Dové, Ouro-Bodi Harissou et de Justin Yéré.

À Kpalimé, Gomido de la localité a disposé de l'As OTR. Un but dans le dernier quart d'heure (88e), a permis aux Show-boys de remporter les 3pts précieux points de cette rencontre.

Au stade municipal de Lomé, l'Entente II montre son véritable réveil en championnat. L'équipe a tenu en échec (2-2) l'ASCK. Un point du nul qui permet aux jaunes de Kodjoviakopé-Nyekonakpô de se repositionner à la 11e place en attendant le dernier match de cette 17e journée.

Le dernier match de cette 17e journée se jouera le mercredi prochain entre Sara FC et l'AS Togo Port programmé à Evala stadium de Kara.

Les résultats de ce 17e acte :

Kakadi FC 0-1 AS Binah

ASKO 3-0 Espoir FC

Entente II 2-2 ASCK

Unisport 0-0 Sémassi FC

Tambo FC 0-1 Dyto FC

AS Gbohloé-su 1-0 Angés FC

Gomido FC 1-0 AS OTR

@macite.info

## DÉMARCHE SOLIDAIRE



Rien ne se perd. En fin de vie, plus la peine de jeter vos baskets ou chaussures à la poubelle.

'Shoes Recycle' se propose de les récupérer pour leur donner une seconde vie, puis les offrir aux populations dans le besoin.

La démarche est sociale et solidaire.

'Notre objectif est d'en faire profiter les plus nécessiteux', explique Credo Augustin Akogognan, président de l'association.

2.000 paires ont déjà été données et ce n'est qu'un début.

Source : @Republicoftogo.com

## INSCRIPTIONS EN LIGNE

Les inscriptions aux examens de fin d'année se feront en ligne. La phase pilote sera lancée prochainement. En cas de succès, elle sera étendue à toutes les épreuves du secondaire et du supérieur.

L'inscription est gratuite. Pour le moment, la plateforme ne prend en compte que le BEPC et le BAC 1 (Première). Ces examens auront lieu respectivement du 20 au 23 juin et du 30 mai au 2 juin.

Source : @Republicoftogo.com

## ECONOMIE : Baisse du chiffre d'affaires des activités de la construction au 3è trimestre 2022

Suite de la page 4

mestre de 2022. Comparativement à la même période il y a un an, le chiffre d'affaires de l'activité se baisse de 35,1%. Les " Activités spécialisées de construction " affichent, au 3 ème trimestre 2022, une tendance à la hausse, avec leur chiffre d'affaires qui augmente de 208,5% par rapport au 2 ème trimestre de 2022 Cette hausse est en lien avec l'augmentation conjuguée du chiffre d'affaires des activités des sous-branches. " Travaux d'installation " (+230,9%) et " Travaux de finition " (+551,0%) . En glissement annuel, le chiffre d'affaires des activités de cette branche augmente de 86,5 en point de pourcentage.

## Commerce

L'activité de commerce au 3 ème trimestre de 2022 connaît une croissance, avec une augmentation du chiffre d'affaires de 4,0%, par rapport au 2 ème trimestre de 2022. Cette augmentation s'explique par la hausse du chiffre d'affaires des activités du " Commerce de détail " (+10,6%) et celle du " Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles " (+14,2%). Cependant on observe une diminution du chiffre d'affaires, au niveau de " commerce de gros et activités intermédiaires " (-8,7%). Cette croissance conforte la bonne dynamique de la reprise des activités de commerce, observée depuis le 3 ème trimestre 2020. En glissement annuel, le chiffre d'affaires de l'activité de commerce s'apprécie de 18,3%.

L'activité de " Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles " connaît, au 3 ème trimestre de 2022, une hausse de 14,2% de son chiffre d'affaires, comparativement au trimestre précédent. Cette hausse s'explique par une augmentation de 8,1% du chiffre d'affaires de l'activité du " Commerce de véhicules automobiles ", de 9,4% de celui du " Commerce de pièces détachées et d'accessoires automobiles ", de 48,4% du chiffre d'affaires de l'activité du " Commerce et réparation de motocycles " et de 1,6% du chiffre d'affaire des activités de " Entretien et réparation de véhicules automobiles " En glissement annuel, le chiffre d'affaires de l'activité de " Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles " s'apprécie de 4,8%.

Au 3 ème trimestre de 2022, l'activité de " Commerce de gros et activités des intermédiaires " observe une baisse de 8,7% de son chiffre d'affaires, par rapport au 2 ème trimestre de 2022. Cette baisse s'explique surtout par une diminution du chiffre d'affaires des activités de " Commerce de gros de produits agricoles bruts, d'animaux vivants, produits alimentaires, boissons et tabac " (+1,9%), de celui des activités de " Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles " (+8,4%); des activités de " Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires " (+20,7%) et des activités de " Commerce de gros de machines, d'équipements et fournitures " (+31,6%). En revanche, au cours de la période sous revue, on observe une augmentation du chiffre d'affaires des activités de " Commerce de gros non spécialisé " (+80,4%) Le chiffre d'affaires de l'activité de " Commerce de gros et activités des intermédiaires " baisse de 13,1% en glissement annuel.

Par rapport au trimestre précédent, le chiffre d'affaires des activités de " Commerce de détail " au 3 ème trimestre 2022 observe une croissance de 10,6%. Cette croissance est due à la hausse du chiffre d'affaires des activités de " Commerce en magasin non spécialisé " (+103,8%) et celles de " Commerce de détail en magasin spécialisé " (+6,0%). Le chiffre d'affaires de l'activité de " Commerce de détail " s'apprécie de 43,9% en glissement annuel.

## ANNONCE JOB :

Un particulier cherche à recruter, pour des besoins ponctuels, un professionnel du ménage ayant une expérience en hotellerie ou autres.

Références solides à produire.

Pour tout contact, appelez le 99 73 40 50

## CHAN 2023 : Col Guy Akpovy félicite les lions de la Téranga

La grande finale du Championnat d'Afrique des Nations a connu son épilogue ce samedi 04 février 2023 avec le sacre des Lions de la Téranga. La compétition, qui a



Le Sénégal, vainqueur de la CHAN 2023

opposé les sélections africaines, uniquement composées de joueurs évoluant dans les championnats locaux, s'est déroulée en Algérie cette année.

but. Et dans cette séance, c'est le Sénégal qui a pris le dessus (5-4) pour s'offrir le CHAN, pour une première fois de son histoire. Les hommes de Pape Bouna Thiaw succèdent donc au Maroc, double tenant du titre, qui n'a pas pu participer à la compétition, puisque l'Algérie avait décidé de ne pas ouvrir son espace aérien pour les avions en provenance du Maroc. L'équipe sénégalaise confirme sa place de leader africain.

Après les phases éliminatoires, le quart de finale et les demi-finales, les Fennecs avaient réussi à se hisser jusqu'en finale et c'est devant leur public qu'ils affrontaient les lions de la Téranga, l'équipe du Sénégal.

La rencontre entre les lions de la Téranga et les Fennec était vraiment serrée mais le spectacle n'était pas au rendez-vous. Aucune des deux équipes finalistes ne voulait se démarquer et faire la différence, chacune était sur la défensive. Cette situation a duré jusqu'à l'épuisement des 90 minutes réglementaire.

C'est tout logiquement que l'Algérie et le Sénégal allaient en prolongations puis aux tirs au

**CONAPP**  
Conseil National des Patrons de Presse

**Communiqué du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP)  
(Relatif à la suspension des journaux Liberté et Tampa Express)**

Par décision N°27/HAAC/P/23 en date du 1er février 2023, la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC), se référant à l'arrêt N°001/2023 du 12 janvier 2023 de la Cour d'appel et donnant suite à la lettre, à elle adressée par le Procureur Général près la Cour d'Appel de Lomé, a prononcé une suspension de trois mois pour le quotidien Liberté.

Dans une autre décision N°28/HAAC/P/23, datée du 1er février 2023, l'institution de régulation des médias au Togo, après délibération de sa séance plénière du même jour, a décidé d'une suspension de trois mois à l'encontre du Bimensuel Tampa Express.

Il ressort des deux décisions que les journaux dont il est question ont manqué à leur obligation de recoupement de l'information dans les articles publiés respectivement dans les numéros 3713 du 06 octobre 2022 pour le quotidien Liberté, et 032 du 16 janvier 2023 du Bimensuel Tampa Express.

Le CONAPP, tout en déplorant les manquements professionnels ayant conduit à ces deux situations, exprime son regret qu'une issue heureuse ne soit pas trouvée à ces deux affaires à travers un règlement à l'amiable.

Le CONAPP saisit cette occasion, pour appeler chacun à la rigueur dans le traitement de l'information et exhorte les journalistes au respect des règles d'éthique et de déontologie, de même que les textes régissant la profession, pour une presse professionnelle et plus responsable.

Fait à Lomé, le 04 février 2023

Le Président



Arimiyao TCHAGNAO

# LES MERCREDIS DU FISC N°06

*Merçi!*  
pour votre participation

Prochain rdv



01  
MARS



10H30  
GMT



zoom



FEDERER POUR BATIR

[www.otr.tg](http://www.otr.tg)

# Togocom le plus grand réseau 100% 4G+!

98% de la population togolaise couverte



togocom.tg   

Avancer. Pour vous. Pour tous.



**Togocom**